



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Dossier n° 002 : début de la preuve



Le 5 décembre, le public assiste à la première audience consacrée à l'examen de la preuve.

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont officiellement tenu leurs premières audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le cadre du dossier n° 002, entamant ainsi le premier d'une série de procès intentés contre trois hauts dirigeants khmers rouges.

Les deux premières semaines d'audience, du 5 au 16 décembre 2011, ont vu comparaître à la barre les trois accusés – Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste, Khieu Samphan, ancien Chef de l'État, et Ieng Sary, ancien ministre des Affaires étrangères –, ainsi que deux parties civiles et un témoin.

Les trois anciens dirigeants sont accusés d'actes de génocide à l'encontre des musulmans chams et des Vietnamiens, de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949.

Les dépositions se sont alternées par portions au

cours de ces deux semaines, la santé de certains ne permettant pas leur déposition continue et des difficultés techniques ayant perturbé la déposition par vidéoconférence de M. Long Norin, témoin de la province de Banteay Meanchey.

L'accusé Nuon Chea a été le premier à être appelé à la barre, comparissant les 5, 6, 13, 14 et 15 décembre pour relater les faits ayant conduit à l'avènement du Kampuchéa démocratique.

Aujourd'hui âgé de 85 ans, l'ex-numéro deux de feu Pol Pot a déclaré que « tout était contrôlé par le Viet Nam » à l'époque et que les Vietnamiens s'étaient rendus coupables d'atrocités.

« Donc, ces crimes de guerre, ces crimes contre l'humanité et ce crime de génocide, ce n'était pas les Cambodgiens », a-t-il dit. « Ce sont des Vietnamiens qui ont tué les Cambodgiens. »

Lire la suite en page 2

Dans ce numéro

2 Nouvelles et commentaires

4 Chronique des audiences

6 Gros plan : le dossier n° 002 dans les médias

7 Sensibilisation et partenariat

8 Actualité judiciaire

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

Six premières dépositions (suite de la page de couverture)



Moines et membres du public à l'audience du 5 décembre consacrée à l'examen de la preuve.

Nuon Chea a déclaré avoir rejoint la résistance lorsqu'il était étudiant, après avoir assisté à l'oppression du peuple cambodgien par les colons français et les riches. Il voulait construire une nation indépendante, sans injustice sociale. Mais il avait été déçu par la mainmise vietnamienne sur le communisme indochinois. Selon lui, le Viet Nam avait soutenu un mouvement de résistance au Cambodge, envahi le pays en 1979 et installé un régime satellite.

« Je ne veux pas que les générations futures ne comprennent pas l'histoire et qu'ils pensent que les Khmers rouges sont des criminels », a-t-il affirmé. « C'est faux. »

Ieng Sary et Khieu Samphan n'ont comparu

que le 13 décembre. Après avoir fourni les renseignements personnels qu'on lui demandait, Ieng Sary a lu une déclaration indiquant qu'il entendait exercer son droit de ne pas répondre en personne aux accusations portées contre lui.

Après avoir fourni les renseignements personnels d'usage et s'être lui aussi réservé le droit de garder le silence, Khieu Samphan a lu une déclaration. Retraçant son parcours communiste, il a expliqué qu'il n'avait jamais envisagé la suppression de la devise nationale ni l'évacuation des villes, mais qu'il s'était rallié au Parti communiste du Kampuchéa pour assurer sa propre sécurité plutôt que par idéologie. Enfin, il a affirmé que s'il avait « en apparence » exercé de hautes fonctions, il n'avait participé à « aucune décision importante » et n'avait notamment été qu'un vice-premier ministre « fictif ».

Les parties civiles Klan Fit et Romam Yun ont été interrogées respectivement les 6 et 7 décembre sur leurs rôles au sein du régime khmer rouge ainsi que sur ce qu'elles savaient des politiques et de la structure administrative du Kampuchéa démocratique.

Le témoin Long Norin a déposé par vidéo-conférence, de chez lui, dans la province de Banteay Meanchey, les 7, 8, 14 et 15 décembre. Interrogé sur sa participation au régime et ses activités alléguées auprès de l'accusé Ieng Sary, Long Norin a éprouvé des difficultés à répondre, invoquant une mémoire défaillante si longtemps après les faits.

L'examen de la preuve reprend le 10 janvier 2012.

Pour en savoir plus sur les dépositions présentées en décembre, voyez la Chronique des procès en pages 4 et 5.



Des étudiants s'apprêtent à prendre place dans la galerie du public le 5 décembre.

Traitements supplémentaires ordonnés pour Ieng Thirith



Ieng Thirith assiste en septembre à la seconde audience consacrée à son état de santé.

Le 13 décembre 2011, par décision de la Chambre de la Cour suprême, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont accueilli l'appel des co-procureurs et annulé la décision de remise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith rendue par la Chambre de première instance le 17 novembre 2011.

À la majorité qualifiée de ses juges, la Chambre de la Cour suprême a estimé que la juridiction de première instance devait recourir

à toutes les mesures thérapeutiques disponibles pour essayer de restaurer l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée. Cette décision se fonde sur la possibilité, aussi faible fût-elle, que certaines mesures relevées par les experts consultés puissent améliorer suffisamment la santé mentale de l'intéressée.

Aujourd'hui âgée de 79 ans, l'ancienne ministre des Affaires sociales devait passer en jugement pour plusieurs crimes, dont le génocide, avec ses coaccusés dans le cadre du dossier n° 002 – son mari Ieng Sary, ancien ministre des Affaires étrangères, Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa, et Khieu Samphan, ancien Chef de l'État.

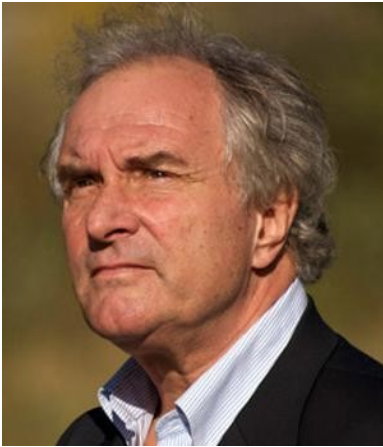
Ieng Thirith a d'abord été examinée par un gériatre néo-zélandais en juin 2011, puis par quatre psychiatres en septembre 2011. Ces experts désignés par la Chambre de première instance ayant conclu, et déclaré en audience publique, que l'accusée souffrait de démence, sans doute en raison de la maladie d'Alzheimer, les juges ont estimé à l'unanimité que

Ieng Thirith était inapte à être jugée. La Chambre de première instance a par conséquent suspendu et disjoint les poursuites à son endroit dans le dossier n° 002 et ordonné sa remise en liberté sans condition.

À l'issue de son examen en appel, la Chambre de la Cour suprême a toutefois prié la juridiction de jugement de veiller, en consultation avec les experts idoines, à ce que Ieng Thirith suive, dans un hôpital ou un autre établissement cambodgien, les traitements supplémentaires qui pourraient l'aider à recouvrer son aptitude à être jugée. Six mois après le début de cette thérapie, la patiente devra être soumise à de nouveaux examens psychomédicaux, à charge pour la Chambre de première instance de se prononcer alors sur son aptitude à passer en jugement dans les meilleurs délais.

La Chambre de la Cour suprême a décidé que l'accusée serait détenue au centre de détention des CETC en attendant sa prise en charge thérapeutique.

Le juge suppléant Laurent Kasper-Ansermet prend ses fonctions



Le co-juge d'instruction international suppléant Laurent Kasper-Ansermet.

Arrivé à Phnom Penh au début de décembre 2011, le juge suppléant Laurent Kasper-Ansermet assure à présent la direction de l'équipe internationale du Bureau des co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Nommé co-juge d'instruction suppléant il y a un an, le magistrat suisse est entré en fonctions suite à la démission de son prédécesseur Siegfried Blunk à la mi-octobre 2011.

Le juge Kasper-Ansermet rejoint son poste auprès des CETC après avoir conseillé le Bureau du procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, en tant que membre du Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix, et après avoir été, avant cela, chef d'enquête auprès du bureau parisien de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion du programme « Pétrole contre

nourriture » de l'ONU.

Magistrat genevois pendant les 18 années précédentes, successivement en qualité de procureur, de juge d'instruction et de juge, il s'était notamment consacré à de complexes dossiers de grande criminalité financière et de corruption. Il compte également plusieurs années d'expérience dans le secteur bancaire et a obtenu son diplôme de droit à l'Université de Genève en 1978.

Dans sa déclaration publique du 6 décembre 2011, le juge Kasper-Ansermet a dit sa volonté de procéder « aux actes d'instruction/judiciaires nécessaires » et de « tenir le public informé des développements significatifs » dans les dossiers n° 003 et 004 dont il est saisi.

En réponse publique à cette déclaration, le co-juge d'instruction cambodgien You Bunleng a cependant affirmé que tant que le juge suppléant n'aurait pas été officiellement nommé, les actes de procédure qu'il accomplirait seraient sans valeur légale.

Le Secrétaire général de l'ONU a recommandé le juge Kasper-Ansermet pour remplacer son prédécesseur démissionnaire, mais le Conseil supérieur de la magistrature du Royaume du Cambodge n'a pas encore siégé pour considérer cette nomination.

Visite de responsables de la politique étrangère américaine

De hauts responsables du Département d'État des États-Unis d'Amérique ont fait une visite de courtoisie aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ce 16 décembre, et ont ainsi pu se rendre compte en personne du travail accompli par la juridiction pour poursuivre les atrocités commises au Cambodge dans les années 70.

Après avoir visité la salle d'audience, dont la galerie du public est une des plus grandes au monde, M^{me} Sharon Waxman, adjointe à la Sous-Secrétaire d'État à la démocratie et aux affaires mondiales, et son conseiller principal, M. Douglas Grob, se sont entretenus avec le Directeur par intérim et le Directeur adjoint du Bureau de l'administration, MM. Tony

Kranh et Knut Rosandhaug.

Les visiteurs ont été informés des réalisations des CETC au cours des cinq dernières années, notamment de la conclusion de la procédure dans le dossier n° 001 et de l'ouverture des procès dans le dossier n° 002. Il a aussi été question des défis à long terme de la juridiction. La délégation a pu s'entretenir aussi avec le co-procureur international Andrew Cayley de l'importance des CETC pour la société cambodgienne et la justice pénale internationale dans son ensemble.

M^{me} Waxman et M. Grob, qui s'intéressent notamment aux questions régionales relatives aux conflits, à la démocratie et aux migrations, étaient au Cambodge pour examiner la coopération bilatérale.

Juristes coréens reçus par les CETC

Ce 19 décembre, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont reçu une délégation de trois membres de la Croix-Rouge de la République de Corée en visite de courtoisie.

M. Shin Hyo-hun, ancien ambassadeur de Corée en Australie et conseiller juridique du Président de la Croix-Rouge, M. Lee Jang-hie, professeur de droit humanitaire, et M^{me} Ma Eun-jung, juriste, se sont intéressés au fonctionnement de la juridiction et à son impact sur la société.

Après avoir visité la salle d'audience, les trois visiteurs ont rencontré le juge Prak Kimsan, Président de la Chambre préliminaire, qui s'est entretenu avec eux des réalisations des CETC et des défis auxquels elles font encore face.

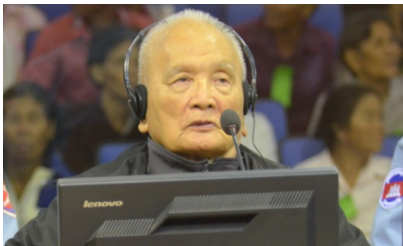
La délégation était accueillie par le juge Chung Chang-ho, de la Chambre préliminaire, lui aussi de nationalité coréenne.



Une délégation américaine rencontre des responsables des CETC.

Cette rubrique fournit le résumé des dépositions faites du 5 au 16 décembre 2011, lors des premières audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le cadre du dossier n° 002. *Note de la rédaction : quoique le plus grand soin ait été apporté à la neutralité des textes ci-dessous, le compte rendu le plus complet des témoignages est constitué par les transcriptions des audiences, disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr>.*

Nuon Chea, accusé : 5, 6, 13, 14 et 15 décembre 2011



Nuon Chea dans le prétoire le 14 décembre

L'accusé Nuon Chea, âgé de 85 ans, a été le premier à être appelé à la barre dans le cadre de la présentation de la preuve devant la Chambre de première instance. Il a répondu à des questions sur son parcours personnel, les postes qu'il avait occupés au sein du mouvement communiste et ce qu'il savait de la structure et de la politique du Parti.

Au sujet de son parcours, M. Nuon Chea a dit :

- En 1950, il avait rejoint le Parti communiste thaïlandais.
- De retour au Cambodge, il avait rallié le Parti communiste indochinois (PCI) et fondé, en 1951, le Parti révolutionnaire du peuple khmer (PRPK), en tant que subdivision du premier.

Au sujet de l'établissement du Parti communiste du Kampuchéa (PCK) et des rôles qu'il avait joués en son sein, il a dit :

- En 1960, pour se libérer de l'emprise vietnamienne, lui-même, Tou Samouth et Saloth Sar, alias Pol Pot, avaient fondé le Parti des travailleurs du Kampuchéa (PTK), lequel sera ensuite rebaptisé Parti communiste du Kampuchéa (PCK).
- Dès le début, il avait été Secrétaire adjoint du PTK.
- Il était responsable de l'éducation, et non des questions militaires.

Reprochant au Viet Nam les atrocités commises pendant les années 70,

M. Nuon Chea s'est défendu en ces termes : « *Les crimes que l'on me reproche [...] c'est injuste. [J]'ai servi le pays et [...] j'ai laissé derrière moi ma famille pour l'amour de mon pays.* »

Au sujet du conflit armé, M. Nuon Chea a dit :

- Les Statuts du Parti, adoptés à son premier Congrès, en 1960, étaient fondés sur le principe du « centralisme démocratique ».
- La révolution avait d'abord été un combat politique ; l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa (ARK) n'avait vu le jour qu'en janvier 1968.
- L'ARK était financée par les contributions des membres du Parti et recevait certaines armes de la Chine.
- Avant l'ARK, il y avait une « unité de défense secrète » chargée de protéger les cadres en mission et d'écraser l'ennemi, le cas échéant.

Au sujet de l'évacuation forcée de la population de Phnom Penh, M. Nuon Chea a dit :

- La décision définitive avait été prise à une réunion extraordinaire des Comités central et permanent en 1974.
- Les Comités avaient décidé que les gens devaient être évacués pour éviter que beaucoup plus de vies humaines ne soient perdues.
- Les gens avaient été déplacés dans des coopératives provinciales où ils recevaient trois repas par jour et un dessert par semaine.

Il a nié les allégations de pénurie alimentaire, affirmant que si certaines coopératives manquaient de nourriture, c'était à cause de « mauvais éléments » qui cherchaient à détruire le Parti et qui avaient été éliminés par la suite.

L'interrogatoire de M. Nuon Chea par les avocats des parties civiles et de la défense continuera à la reprise des audiences en janvier .

Long Norin, témoin : 7,8, 14 et 15 décembre 2011

Pour des raisons de santé, M. Long Norin, âgé de 73 ans, a été entendu de chez lui, par vidéoconférence. Le témoin habite la commune de Malai, dans la province de Banteay Meanchey.

Parlant de lui-même, M. Long Norin a dit :

- Il avait étudié en Tchécoslovaquie et travaillé à Pékin ; c'est à Pékin qu'il avait rencontré Ieng Sary.
- Il s'était ensuite rendu à Hanoi, où il avait travaillé pour la radio du Front uni national du Kampuchéa (FUNK).
- La station de radio était dirigée par Ieng Thirith et diffusait au Cambodge et ailleurs des messages provenant des chefs du mouvement de résistance basés au Cambodge.
- Sur l'ordre des accusés Nuon Chea et Khieu Samphan, M. Long Norin s'était rendu à Preah Vihear pour déterminer ce dont les gens avaient besoin, et était revenu à Phnom Penh vers le 20 avril 1975, comme il en avait ensuite reçu l'ordre.

Au sujet de son travail (de dactylographie et de préparation des passeports) au ministère des Affaires étrangères, M. Long Norin a dit :

- L'accusé Ieng Sary dirigeait le ministère des Affaires étrangères et on avait rapporté au témoin que sur ordre de Ieng Sary, aucun membre du personnel du Ministère ne pouvait être emmené et aucune décision ne pouvait être prise en son absence.
- Lorsque le personnel du Ministère avait commencé à disparaître, on avait dit au témoin que ces personnes étaient parties étudier, mais après un certain temps, il avait réalisé qu'elles étaient envoyées aux travaux manuels ou à S-21.

M. Long Norin a éprouvé des difficultés à répondre à certaines questions et on lui a présenté plusieurs incohérences entre sa déposition et les réponses qu'il avait fournies aux enquêteurs des CETC en 2007. Il a répondu que personne n'avait tenté d'influencer son témoignage, mais que les nombreuses années écoulées depuis les faits avaient pu créer une certaine confusion dans son esprit.

Ieng Sary, accusé : 13 décembre 2011

L'accusé Ieng Sary a fait sa première comparution à la barre le 13 décembre. Après avoir été informé de ses droits et avoir répondu à quelques questions d'ordre biographique, M. Ieng Sary, âgé de 86 ans, a lu une brève déclaration indiquant qu'il ne répondrait pas à d'autres questions :

« *Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, je souhaite exercer mon droit de garder le silence et de m'abstenir de répondre à quelque question que ce soit à ce stade. Ce droit figure aux articles 36 et 38 de la Constitution cambodgienne. Je compte exercer ce droit durant l'ensemble du procès. Je n'ai pas l'intention de répondre à quelque question que ce soit.* »



Klan Fit, partie civile : 6 décembre 2011

M. Klan Fit, âgé de 65 ans, du village de Ta Lav, dans la province de Ratanakiri, a répondu aux questions du Bureau des procureurs et d'avocats des parties civiles.

Au sujet de ses activités au sein de l'administration khmère rouge, M. Klan Fit a dit :

- Il était devenu Khmer rouge avant le coup d'état de Lon Nol. Il livrait des messages, organisait des réunions et construisait des maisons.
- Plus tard, il a été nommé chef d'une commune de six villages et a commencé à s'occuper de questions relatives à l'économie, à l'éducation et à la protection.
- Il a assisté à deux réunions présidées par Ieng Sary.
- Après la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges, il a été invité deux fois à Phnom Penh pour suivre une formation politique assurée par Nuon Chea.
- En 1976, il a été nommé secrétaire adjoint du district 21 de la zone Nord-Est, comptant six communes ; M. Klan Fit était responsable de la formation agricole.

Au sujet de la façon dont sa circonscription était administrée avant et après la prise de contrôle du pays par les Khmers rouges, M. Klan Fit a dit :

- La structure administrative se présentait comme suit : groupe, village, commune, district, secteur, zone.
- Il n'y avait pas de coopératives avant 1976.
- À partir de 1976, il fallait prendre ses repas en commun et il était interdit de pratiquer sa religion ou de croire aux esprits.

La déposition de M. Klan Fit doit se poursuivre en janvier.

Romam Yun, partie civile : 7 décembre 2011



M. Romam Yun, âgé de 70 ans, vient du village de Ka Chut (district de Andoung Meas, province de Ratanakiri). Son témoignage a porté sur ses activités au sein de l'administration khmère rouge et sur les politiques du régime.

Au sujet de ses activités au sein de l'administration khmère rouge, M. Romam Yun a dit :

- Après avoir rejoint la révolution, il a exercé les fonctions de messager.
- Il a notamment livré des messages à un certain Van qui, selon lui, appartenait au comité de la zone Nord-Est, et à qui il ne connaissait pas d'autre nom.
- Il a été nommé chef de village, responsable de l'agriculture et des questions locales.
- Par la suite, il a été promu chef de commune, puis chef de district.
- Il ne se rappelle pas à combien de réunions il avait été convié.
- Aux réunions, il était notamment question des sujets suivants : l'agriculture, la santé, la bonne conduite, la façon de gérer les gens et la façon de gérer les problèmes.
- Ceux qui s'écartaient du plan étaient accusés d'être des ennemis.

« Parfois, on les mettait en prison, on les arrêtait, ou parfois on les emmenait dans la forêt. Là... peut-être on les tuait dans la forêt, parce qu'ils étaient très en colère qu'on n'ait pas rempli le plan ».

M. Romam Yun a déclaré qu'il avait seulement entendu parler de l'évacuation de Phnom Penh et du déplacement des villageois, sans en avoir jamais été le témoin direct, et que le groupe minoritaire auquel il appartenait avait conservé sa religion.

M. Romam Yun sera rappelé à la barre à une date ultérieure et les équipes de défense auront alors l'occasion de l'interroger.

Khieu Samphan, accusé : 13 décembre 2011

Tout en se réservant le droit de ne pas répondre aux questions qui lui seraient posées relativement aux accusations pesant contre lui, l'ancien Chef de l'État, aujourd'hui âgé de 80 ans, a répondu à quelques questions biographiques et a donné lecture d'une déclaration portant sur certains points de l'Ordonnance de clôture.



Dans sa déclaration, M. Khieu Samphan a dit :

- Il n'a jamais porté le surnom « Khang » et n'avait jamais, pendant la période du Kampuchéa démocratique, rencontré Kaing Guek Eav, alias Duch, alors directeur de S-21, contrairement à l'affirmation de ce dernier.
- À Paris, où il s'était rendu en 1953, il avait rencontré M. Ieng Sary, mais pas M. Saloth Sar, alias Pol Pot, déjà reparti pour le Cambodge.
- Peu après son adhésion au Cercle marxiste, il avait quitté Paris pour aller étudier à Montpellier. Il n'avait commencé à assister régulièrement aux réunions que lorsqu'il était revenu à Paris, trois ans plus tard, pour préparer sa thèse d'économie.

« Dans ma thèse, il n'est question ni d'abolition de la monnaie, ni de l'abolition de la propriété privée, ni de l'évacuation de la population civile. »

Il a également dit ceci :

- Il a adhéré au Parti communiste français en 1955, croyant que le fait de combattre le colonialisme avec le Parti permettrait au Cambodge d'ac-

céder plus vite à l'indépendance.

- Il était rentré au Cambodge en 1958 sans allégeance particulière et sans contact avec le Parti communiste du Kampuchéa (PCK).
- En tant que secrétaire d'État au Ministère du commerce, il avait travaillé à un plan de réforme économique avec Son Sann, alors Directeur de la Banque nationale ; mais comme il avait par la suite perdu son siège de député, ce plan n'avait pas abouti.
- Il a pris le maquis en 1967, menacé d'arrestation et de traduction devant la justice militaire, « accusé faussement » d'avoir été le meneur de la révolte paysanne de Samlaut.

M. Khieu Samphan a déclaré qu'il avait adhéré au PCK en 1969, après avoir pris le maquis, mais qu'il avait ainsi rejoint « la lutte » pour des raisons de sécurité personnelle plutôt que par conviction. Il a affirmé avoir appris la formation du Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK) par la radio et n'avoir pas été au fait de sa propre nomination au poste de Vice-Premier Ministre et ministre de la Défense.

Il a réitéré n'avoir eu aucun pouvoir de décision, se qualifiant de « Vice-Premier Ministre de rien du tout » et « Ministre de la Défense de rien du tout ». S'il avait été admis comme membre candidat au Comité central du PCK, c'est seulement parce qu'il assurait la liaison entre le Parti et le Prince Sihanouk.

« En réalité, je n'avais aucune influence sur l'armée. Je n'avais pas même une petite unité militaire sous mes ordres. »

Terminant sa déclaration, l'accusé a dit que les nombreux Cambodgiens qui avaient soutenu le mouvement de résistance étaient des gens « connus pour leur intégrité », « las de voir régner au sein du régime de Lon Nol la débâche, la criminalité et l'anarchie ».

Le dossier n° 002 dans les médias

Cette page propose un survol des divers médias – radio, télévision, publications traditionnelles et offre en ligne – qui couvrent les procès du dossier n° 002.

Télévision

« *Facing Justice* » est une émission hebdomadaire de la télévision cambodgienne (sous-titrée en anglais), qui chronique les procès et explique simplement les questions juridiques complexes.



- ◆ Diffusée sur CTN le lundi de 15 heures à 15 h 30 ; rediffusée sur la même chaîne le jeudi à 16 h 30.
- ◆ Aussi disponible en ligne : www.krtrialmonitor.wordpress.com
- ◆ Subventionnée par le Département d'État américain ; produite par la Asian International Justice Initiative (AIJI) en collaboration avec Khmer Mekong Films.

CTN propose souvent, surtout le matin, des comptes rendus en direct des procès, commentés par des responsables des CETC et des spécialistes.

- ◆ Couverture des procès **trois fois par jour**, pendant les programmes d'information, aux heures suivantes : **10 heures, 13 h 20 et 18 h 45.**

D'autres chaînes de télévision (telles **APSARA TV, Bayon, TVK, TV9**) diffusent souvent de brèves séquences sur les procès et régulièrement des programmes plus longs.

Web et réseaux sociaux

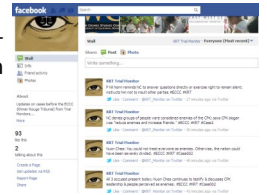
Radio Free Asia diffuse en direct et en anglais toutes les audiences publiques des procès :

- ◆ <http://www.rfa.org/khmer/video?param=value&storyId=KHM-120711-W>

L'**AIJI** publie des rapports hebdomadaires en anglais sur les procès, consultables en ligne à l'adresse suivante : www.krtrialmonitor.wordpress.com

Elle propose aussi des points d'actualité et des discussions en temps réel, en anglais, sur Facebook et Twitter :

- ◆ www.facebook.com/krtrialmonitor
- ◆ www.twitter.com/KRT_Monitor



Le **Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam)** fournit en anglais des séquences filmées, récits oraux et autres documents multimédia relatifs aux procès. Voir www.cambodiatribunal.org.

Publications

KRT Watch

- ◆ Bulletin d'information principalement en khmer publié toutes les six semaines par le Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC). Voir www.chrac.org.

Le **DC-Cam** publie un mensuel en khmer consacré aux procès du dossier n° 002, intitulé « *Observation* », de même que des rapports thématiques réguliers en ligne.

Radio

Émission	Fréquences	Jour	Heures	Description
<i>Facing Justice</i>	RNK : AM 918Mkz et FM 105.75	Lun.	17 h 15 à 18 heures	Émission à lignes ouvertes co-produite par l'AIJI ; des experts répondent aux questions des auditeurs sur les CETC.
<i>KRT Watch</i>	FM 102	Mer.	17 h 30 à 18 heures	Émission à lignes ouvertes ; diffusée les première et troisième semaines du mois ; rediffusée à la même heure les deuxième et quatrième semaines du mois.
<i>ADHOC – KRT Program</i>	Radio FM 105	Mer.	7 h 30 à 8 h 30	Émission de la Cambodian Human Rights and Development Association (ADHOC) consacrée à l'actualité des CETC ; accueille des représentants d'ONG et des CETC, des avocats des parties civiles et d'autres ; les auditeurs posent des questions par téléphone ; l'émission est retransmise dans cinq provinces : Kampot, Kampong Thom, Pursat, Svay Rieng et Siem Reap.
<i>Khmer Rouge on Trial</i>	RNK : AM 918Mkz et FM 105.75	Jeu.	17 h 15 à 18 h 15	Émission produite par les CETC invitant des représentants de cette juridiction ; les auditeurs peuvent appeler pour donner leur avis et poser des questions.
<i>Truth</i>	Radio FM 102 MHz	Ven.	10 h 50 à 11 h 50	Émission produite par le Women's Media Center.

Sensibilisation et partenariat

Des femmes témoignent de leur sort au temps des Khmers rouges

Peu avant que les troupes vietnamiennes ne renversent le régime khmer rouge en 1979, M^{me} Net Savoën avait été emmenée, en même temps que 30 autres femmes, pour être exécutée. Avant les exécutions, toutes les victimes furent battues et soumises à des viols collectifs. M^{me} Net avait finalement été laissée pour morte dans un amas de cadavres. Plus de 30 ans après ce drame, elle a trouvé le courage et la force d'en parler publiquement, en témoignant, comme trois autres déposants, devant le « Tribunal des femmes sur les violences sexuelles commises pendant le régime khmer rouge » (*Women's Hearing on Sexual Violence during the Khmer Rouge Regime*), tenu à Phnom Penh les 7 et 8 décembre 2011 par le Cambodian Defenders Project (CDP).

Ce groupe national et international de femmes siègeant pour entendre les rescapés du régime khmer rouge était une première au Cambodge. Il s'agit d'une initiative de justice transitionnelle et de promotion de la vérité qui vient compléter le travail des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) en abordant des questions qui ne relèvent pas des poursuites de la juridiction hybride. L'accent était mis cette année

sur les violences sexuelles, en particulier le viol, qui ne sont pas poursuivies en tant que telles dans la procédure actuelle. D'autres tribunaux des femmes siégeront pour faire la lumière sur d'autres faits particuliers ayant affecté les femmes à l'époque du Kampuchéa démocratique.

M. Kong Vanna, autre déposant, a relaté avoir été témoin du viol de sa sœur par des soldats khmers rouges. Son impuissance face à ce drame a suscité chez lui un sentiment de culpabilité qui continue de le hanter à ce jour. Pour lui, le fait de prendre la parole devant le Tribunal des femmes était une façon de commémorer et d'honorer publiquement la mémoire de sa sœur. Dans la salle l'écoutaient des parties civiles, des représentants d'organisations nationales et internationales, des donateurs et des étudiants cambodgiens. Le Tribunal des femmes contribue également à compléter le tableau de l'histoire.

Chez M^{me} Leang Korn, autre déposante, l'écoute du public et la reconnaissance de ses souffrances par le tribunal ont suscité un sentiment de soulagement et d'empathie sans précédent. Victime de viol pendant le régime des Khmers rouges, elle avait été à ce point stigmatisée et ostracisée par sa communauté

qu'elle avait dû quitter sa famille et s'installer dans une autre province.

Cette épreuve a conduit les membres du tribunal, M^{mes} Ly Vichuta, Chim Manvy, Sylvia Marcos et Shin Hey-soo, à inclure dans leur déclaration finale une recommandation au Gouvernement royal du Cambodge, à savoir que les victimes de tels crimes devraient être préservées de la discrimination et de la stigmatisation par des mesures de sensibilisation visant le grand public et l'enseignement. La déclaration contient des conclusions de fait et de droit ainsi que des recommandations adressées au Gouvernement cambodgien, aux CETC, à l'ONU et à la société civile.



Une déposante devant les membres du tribunal : (de g. à d.) M^{mes} Sylvia Marcos (Mexique), Shin Hei-soo (Corée du Sud), Ly Vichuta (Cambodge) et Chim Manavy (Cambodge).

Projet de dialogue entre victimes et auteurs



Dans le cadre du projet de dialogue, Grand-mère et Tante réagissent à un message vidéo de Grand-père, ancien cadre khmer rouge responsable de nombreuses arrestations de proches disparus dans cette zone de la province de Kampot.

Au début de décembre 2011, l'International Center for Conciliation (ICfC-Cambodia) et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO Cambodia) ont animé conjointement un atelier consacré au dialogue entre les victimes et les anciens Khmers rouges et aux effets de la période des Khmers rouges sur la deuxième génération. Il s'agissait de susciter

des discussions et des recommandations quant à la forme que pourraient prendre les futurs projets d'ONG, les réparations et les mesures non judiciaires, de sorte que les anciens cadres khmers rouges puissent être amenés au processus de justice transitionnelle.

Des inconnues subsistent dans ce domaine, comme le montrent le projet de dialogue entre les victimes et les criminels allégués, ainsi que les recherches effectuées sur les effets pour la deuxième génération.

Et comme la façon dont est vécue la violence politique est fondamentalement liée à la conception culturelle de la justice et de la réconciliation, la culture doit être prise en compte pour concevoir de nouveaux projets.

Le projet de dialogue est le résultat d'une collaboration entre l'ICfC et la TPO, financée par l'Agence allemande de coopération inter-

nationale (GIZ). Il vise à comprendre et à reconstruire les relations brisées entre les auteurs directs et les victimes, et ce, en faisant précéder le tête-à-tête par des échanges vidéo.

Les recherches sur les effets de la période des Khmers rouges pour les sujets de deuxième génération, menées par la TPO en collaboration avec Nigel Field, professeur de psychologie à l'Université de Palo Alto, ont montré que si la libre communication entre parents et enfants concernant la période des Khmers rouges peut causer un stress psychologique chez les enfants, elle a aussi des effets positifs sur la connaissance que les enfants ont de cette période et sur leur perception des CETC.

Pour plus de renseignements sur le projet de dialogue entre les victimes et les anciens Khmers rouges, prenez contact avec l'ICfC pour obtenir une copie du rapport. D'ici à la mi-2012, l'ICfC sera rebaptisée « Karuna » pour marquer son enregistrement en tant qu'organisation cambodgienne locale. « Karuna » est un mot sanskrit utilisé par le bouddhisme et l'hindouisme pour désigner un acte de compassion destiné à guérir.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **décembre 2011**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre préliminaire était saisie d'une demande et de cinq appels dans le dossier n° 003, ainsi que d'une demande et de deux appels dans le dossier n° 004. Elle a formulé ses considérations relatives à une demande et a poursuivi ses délibérations relatives aux autres appels et demandes.

Dossier n° 003 - Le 15 décembre 2011, la Chambre a rendu sa décision sur la demande de la Section d'appui à la Défense aux fins de suspension de la procédure relative au dossier n° 003 devant elle et de mesures de représentation effective des suspects dans ce dossier (voir aussi en page 10).

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001 - La Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le Jugement de première instance.

Dossier n° 002 - Le 13 décembre 2011, la Chambre a tranché l'appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre la décision de remise en liberté de Ieng Thirith rendue par la Chambre de première instance. À la majorité qualifiée de ses juges, la Chambre a annulé la remise en liberté ordonnée par la juridiction de jugement et a invité celle-ci à prendre les mesures suivantes :

- Veiller, en consultation avec les experts idoines, à ce que Ieng Thirith suive, dans un hôpital ou un autre établissement cambodgien approprié, aux frais des CETC, les traitements supplémentaires qui pourraient l'aider à recouvrer une santé mentale suffisante pour être apte à passer en jugement ;
- Ordonner que dans les six mois suivant le début de cette thérapie, la patiente soit soumise à de nouveaux examens médicaux, psychiatriques et/ou psychologiques, effectués par un ou plusieurs experts, afin de déterminer son aptitude à être jugée ;



Drapeaux du Cambodge et de l'ONU .

- Se prononcer dans les meilleurs délais, une fois reçus les résultats de ces examens, sur l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée ;
- Veiller à ce que Ieng Thirith soit détenue dans l'hôpital ou l'établissement approprié retenu par la Chambre de première instance, tant qu'elle tombera sous le coup d'une mesure de détention ;
- Détenir Ieng Thirith au centre de détention des CETC en attendant que soient finalisées les dispositions nécessaires au commencement de sa thérapie supplémentaire.

Dans son opinion séparée et dissidente, le juge Jayasinghe souscrit à la remise en liberté sans condition ordonnée par la Chambre de première instance.

La Chambre a poursuivi la préparation de sa décision sur un appel immédiat confidentiel. Elle a reçu des conclusions relatives à l'appel immédiat de Ieng Sary formé en novembre 2011 contre la décision de la Chambre de première instance excluant l'exigence du lien à un conflit armé de la définition des crimes contre l'humanité. Le 5 décembre 2011, elle a reçu la déclaration d'appel immédiat de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance sur les exceptions préliminaires soulevées par cet accusé en application de la règle 89 du Règlement intérieur relativement au *ne bis in idem* ainsi qu'aux mesures d'amnistie et de grâce. La Chambre doit se prononcer sur cet appel dans le délai prescrit par la règle 108 4) *bis* du Règlement intérieur.

Bureau des co-juges d'instruction

Arrivé aux CETC le 1^{er} décembre 2011, le co-juge d'instruction international suppléant, Laurent Kasper-Ansermet, a pris des dispositions pour assurer le bon fonctionnement de son équipe internationale, notamment en revoyant les effectifs requis en 2012 pour poursuivre l'instruction des dossiers n°s 003 et 004.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002 - Les co-procureurs ont pris part à huit journées d'audience au fond devant la Chambre de première instance. Ils ont notamment procédé à l'interrogatoire de Nuon Chea, de parties civiles et d'un témoin.

Les co-procureurs ont déposé huit actes de procédure devant la Chambre de première instance, relatifs dans une large mesure à l'admission de la preuve et d'autres questions liées au procès, notamment une réponse unique aux exceptions de la Défense quant à l'admissibilité de certains documents, et une analyse détaillée de la fiabilité de 978 documents destinés à la première phase du premier procès. Les co-procureurs ont réfuté diverses prétentions de la Défense selon lesquelles des échanges *ex parte* concernant le fond du dossier n° 002 avaient eu lieu entre le Bureau des co-procureurs et la Chambre.

Plaidant l'irrecevabilité d'un tel recours à ce stade de la procédure, les co-procureurs ont répondu à l'appel porté par la Défense de Ieng Sary devant la Chambre de la Cour suprême concernant l'exigence d'un lien entre les crimes contre l'humanité et un conflit armé.

Dossiers n°s 003 et 004 - Le co-procureur international a continué de suivre l'évolution de l'instruction de ces dossiers comme il y est tenu par l'Accord entre le Gouvernement et l'ONU, la Loi relative aux CETC et le Règlement intérieur.

Sensibilisation et partenariat Le co-procureur international a présenté des remarques liminaires à une réunion des

CETC sur l'héritage de la juridiction, tenue à l'initiative du Haut Commissariat aux droits de l'homme, avec la participation de plusieurs membres du Bureau des co-procureurs.

Des stagiaires cambodgiens affectés au Bureau des co-procureurs dans le cadre d'un programme de stages financé par le Gouvernement australien ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences et réflexions avec M^{me} Penny Richards, Ambassadrice d'Australie.

Le Bureau des co-procureurs a repris son programme interne de perfectionnement juridique en organisant pour tout le personnel et tous les stagiaires juridiques un atelier sur le recours aux questions tendancieuses dans l'interrogatoire des témoins.

Section d'appui à la Défense

Dossier n° 002 - Le 1^{er} décembre 2011, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé une demande aux fins d'investigations supplémentaires en application de la règle 35 du Règlement intérieur, et ce, en réponse au reproche qui lui avait été fait d'avoir communiqué des pièces strictement confidentielles à un consultant. La décision correspondante a été rendue le 20 décembre 2011.

Le 5 décembre 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary a porté en appel la décision de Chambre de première instance sur ses exceptions préliminaires en application de la règle 89 du Règlement intérieur (*ne bis in idem* ; amnistie et grâce).

Le 12 décembre 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary a soumis à l'autorisation de la Chambre de première instance une réplique à la réponse que les co-procureurs avaient faite à son appel contre la décision de la Chambre de première instance de ne pas exiger que les crimes contre l'humanité soient liés à un conflit armé.

Le 14 décembre 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary a demandé à la Chambre de première instance, s'agissant de questions relatives à la gestion de l'instance, de prier sa juriste hors classe de communiquer de façon ouverte et transparente avec toutes les parties.

Le 16 décembre 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary s'est opposée à l'admission de certains documents du Bureau

des co-procureurs dans le cadre de la première phase du procès du premier procès.

Dossiers n°s 003 et 004 - Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire a rendu sa décision sur la demande formée par la Section d'appui à la Défense en date du 29 juillet 2011 aux fins de suspension de la procédure relative au dossier n° 003 devant la Chambre préliminaire et de mesures de représentation effective des suspects dans ce dossier. La Section faisait notamment valoir qu'elle avait qualité pour former la demande, que l'article 24 de la Loi relative aux CETC, lu conjointement avec la règle 21 1) du Règlement intérieur et la définition de « suspect » dans le Glossaire dudit Règlement, ne laissait aucun doute quant au droit inconditionnel du suspect de se voir assisté par un défenseur, que selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la situation du suspect répondait à la notion substantielle d'accusation et lui garantissait le droit d'être représenté en justice, et que le fait de décider si ce droit était reconnu à tel ou tel individu relevait du mandat autonome de la Section et n'était pas sujet à contrôle administratif. La Chambre préliminaire a rejeté la demande de la Section.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique La Section a aidé Avocats Sans Frontières France à déposer auprès de la Chambre de première instance les traductions en français de demandes de constitution de partie civile. Elle a compilé, dans le cadre d'un projet mené conjointement avec ses partenaires, les statistiques relatives aux parties civiles de sexe féminin et à celles qui ont été victimes de violences sexistes pendant le régime des Khmers rouges.



Un des ateliers de réflexion de la Section d'appui aux victimes.

Sensibilisation La Section a collaboré avec les organisations intermédiaires pour amener près de 700 parties civiles à assister aux audiences relatives à l'examen de la preuve qui se sont tenues du 5 au 15 décembre 2011. « Pourquoi ont-ils tué tant de gens ? Jusqu'à ce jour, les chefs n'ont reconnu aucune responsabilité dans le génocide », a commenté une partie civile. Et une autre, M^{me} Chea, des États-Unis, a dit ceci : « Je prie Dieu que nous trouvions la vérité pour les victimes ».

Réparations et mesures non judiciaires

Comme prévu, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a achevé ses visites de 21 sites de crimes dans 13 provinces, effectuant ainsi le relevé de ceux qui étaient restés propriété publique et de ceux qui étaient devenus propriété privée. Les membres de l'Équipe ont assisté à des manifestations organisées par la Transnational Psycho-social Organization (TPO) et l'International Center for Conciliation (ICFC) à l'hôtel Sunway, et ont également été invités à intervenir dans un atelier de Youth for Peace (YfP) au Cambodia-Japan Cooperation Center (CJCC).

Coopération interservices

La Section a organisé trois ateliers de réflexion entre le 21 et le 29 décembre 2011 en vue de renforcer sa coopération et l'efficacité de son travail avec les organisations intermédiaires, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles, de sorte à soutenir au mieux les victimes du régime khmer rouge et à faciliter leur participation aux procédures devant les CETC.

Les participants ont pu échanger des idées pour élargir les discussions entre parties prenantes et partenaires potentiels, le but étant d'arriver à un consensus sur un futur plan de travail harmonisant ressources et mesures d'assistance en vue de mieux servir les parties civiles.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Représentation Les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont pris part aux premières audiences consacrées à l'examen de la preuve qui se sont tenues du 5 au 16 décembre 2011. Outre les accusés et un témoin, deux parties civiles de la province de Ratanakiri ont été entendues au sujet du contexte historique du PCK avant le 17 avril 1975.

Comme le veut le Règlement intérieur, la Section s'est concertée avec les avocats cambodgiens et internationaux des parties civiles pour veiller à la bonne représentation de celles

-ci au procès. De nombreuses réunions préparatoires ont eu lieu entre les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles.

Comme un certain nombre de parties civiles étaient présentes aux audiences, tant dans la salle d'audience que dans la galerie du public, les avocats des parties civiles ont pu rencontrer leurs clients et leur expliquer la procédure judiciaire en cours.

Sensibilisation Le 16 décembre 2011, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont participé à un atelier organisé par le Haut Commissariat

aux droits de l'homme sur le thème de l'héritage des CETC (« *ECCC Legacy Meeting: Update on Activities and Plans for 2012* »).

Le 22 décembre 2011, ils ont pris part à un atelier de réflexion organisé par la Section d'appui aux victimes soucieuse de renforcer sa coopération avec les avocats des parties civiles

Personnel La Section a accueilli M. Balazs Maar en tant qu'analyste consultant international et a adressé ses chaleureux remerciements et meilleurs vœux pour l'avenir au juriste cambodgien Ny Chandi qui quitte la Section après plus d'une année au poste de chargé de dossier.

Décisions et audiences

Décisions/Ordonnances

Chambre préliminaire

15 décembre 2011 Dossier n° 003 – décision relative à la demande de la Section d'appui à la Défense aux fins de suspension de la procédure relative au dossier n° 003 devant la Chambre préliminaire et de mesures de représentation effective des suspects dans ce dossier – la

Chambre déclare la demande irrecevable au motif qu'elle n'est pas compétente pour la trancher, les questions de représentation en cours d'instruction étant du ressort direct des co-juges d'instruction – une version expurgée de la décision est publiée en anglais et en khmer.

Chambre de première instance

2 décembre 2011 Dossier n° 002 – décision sur requêtes en récusation de la juge Silvia Cartwright – la Chambre rejette la demande d'investigations de Ieng Sary, la demande de la Défense de Ieng Sary en convocation du co-procureur international, la requête de Nuon Chea en récusation immédiate et permanent de la juge Cartwright et la demande de Ieng Sary tendant à ce que la question soit débattue en audience publique.

20 décembre 2011 Dossier n° 002 – « Décision relative à la demande par laquelle la Défense de Nuon Chea sollicite que soient menées les investigations prévues à la règle 35 du Règlement intérieur à la suite de

communication non autorisée de documents confidentiels » – ayant conclu que la Défense avait communiqué à un tiers des documents confidentiels ou strictement confidentiels sans y être autorisée, la Chambre ordonne au Bureau de l'administration de communiquer la décision au destinataire des documents, ordonne aux services compétents de ne pas traduire la demande et aux parties de ne pas y répondre, renvoie la question à la Section d'appui à la Défense et recommande que la demande ne donne pas lieu à rémunération.

Chambre de la Cour suprême

13 décembre 2011 Dossier n° 002 – décision relative à l'appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre la décision de remise en liberté de Ieng Thirith rendue par la Chambre de première instance – la Chambre prie la juridiction de jugement de veiller à ce que Ieng Thirith suive des traitements supplémentaires, d'ordonner que la patiente soit

soumise à de nouveaux examens médicaux dans les six mois après le début de la nouvelle thérapie, de se prononcer alors dans les meilleurs délais sur l'aptitude de l'intéressée à être jugée et d'assurer sa détention dans un hôpital ou un autre établissement approprié.

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

10 janvier 2011-16 février 2012 :
examen de la preuve du dossier n° 002
(Lundi-jeudi, 9 heures-16 heures)

Chambre de la Cour suprême

3 février 2012 : prononcé de l'arrêt dans le dossier n° 001
(10 heures)

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

28 novembre-1^{er} décembre 2011 L'ICfC encadre 25 villageois de la province de Kampong Speu dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation dans les villages.

2 décembre 2011 L'ICfC et la TPO examinent les résultats de leur projet de dialogue entre victimes et anciens khmers rouges.

2 décembre 2011 La TPO et la Section d'appui aux victimes organisent une discussion radiophonique consacrée aux procès des CETC, sur le thème « Trois jours sont devenus trois ans ».

4 décembre 2011 La Section d'appui aux victimes organise pour les parties civiles et leurs avocats une réunion d'information faisant suite aux audiences du dossier n° 002.

7-8 décembre 2011 Accueilli par le CDP, le « Tribunal des femmes » sur les violences sexuelles commises pendant le régime khmer rouge réunit une centaine de personnes.

6-9 décembre 2011 L'ICfC encadre 25 villageois de la province de Kratie dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation dans les villages.

12-15 décembre 2011 L'ICfC encadre 25 villageois de la province de Stung Treng dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation dans les villages.

16 décembre 2011 Le Haut Commissariat aux droits de l'homme anime un atelier sur l'héritage des CETC.

3-5 janvier 2012 L'ICfC encadre un dialogue intergénérationnel à Kampong Speu sur l'histoire des Khmers rouges et les conceptions de la justice.

12 janvier 2012 La TPO et l'ICfC projettent *We Want (U) to Know* à Kraing Tachan (Takeo). De 50 à 60 Cambodgiens ruraux regardent le film et de 20 à 30 d'entre eux prennent part au débat qui suit sur la justice, les CETC et les façons de faire face au passé.

10-16 janvier 2012 L'ICfC anime un dialogue villageois dans la province de Stung Treng. Trente participants discutent du rôle des CETC dans la recherche de la justice. Les villageois reçoivent des informations et un livre sur les CETC.

23 janvier 2012 La TPO et l'ICfC projettent *We Want (U) to Know* à Kraing Tachan (Takeo). De 50 à 60 Cambodgiens ruraux regardent le film et de 20 à 30 d'entre eux prennent part au débat qui suit sur la justice, les CETC et les façons de faire face au passé.



Étudiants de la province de Siem Reap en visite aux CETC.

Programme des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude pour les habitants de toutes les provinces du pays. Les mardis et jeudis, 300 personnes sont véhiculées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres de la Section se rendent en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC

Décembre-février

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
11	12 Férié	13 Audience 002	14 Audience 002	15 Audience 002	16 Visite d'école ; visite de VIP	17
18	19 Visite de personnalités	20 Visite d'étude	21	22 Visite d'étude	23 Visite d'école	24
25	26	27 Visite d'école	28	29	30	31
1	2 Férié	3	4	5 Visite d'étude	6 Visite d'étude	7
8	9 Férié	10 Audience 002	11 Audience 002	12 Audience 002 ; visite	13	14
15	16 Audience 002	17 Audience 002 ; visite	18 Audience 002	19 Audience 002 ; visite	20	21
22	23 Audience 002	24 Audience 002 ; visite	25 Audience 002	26 Audience 002 ; visite	27	28
29	30 Audience 002	31 Audience 002	1 Audience 002	2 Audience 002	3 Arrêt Duch	4
5	6 Audience 002	7 Audience 002	8 Audience 002	9 Audience 002	10	11



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous. »



Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71



Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information (appui aux victimes)
Rue 21, maison 6a (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh (Cambodge)

Général

Tél. +855 (0)23 219 814
Fax +855 (0)23 219 841



Relations avec
les médias

Tél. +855 (0)12 488 094
Tél. +855 (0)12 488 421

Visites des CETC

Tél. +855 (0)12 488 029

Centre d'information

Tél. +855 (0)23 214 291



Sur la toile

ECCC
UNAKRT

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter
Flickr
Facebook
Youtube

twitter.com/KRTribunal
www.flickr.com/krtribunal
www.facebook.com/krtribunal
www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.